



C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 2 mai 2011

Modification des horaires d'accueil des demandeurs d'asile

A compter du 6 mai prochain, la réception des demandeurs d'asile domiciliés dans l'Hérault se fera sans rendez-vous les lundi, jeudi et vendredi matin et ce quel que soit le motif (dépôt de dossier, renouvellement de récépissés etc...)

Les tickets déterminant l'ordre de passage seront distribués de 8h30 à 9h15.

De même, la réception des demandeurs d'asile domiciliés dans les autres départements de la région (Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales) se fera le mardi matin pour le département du Gard, le mardi après-midi pour l'Aude, la Lozère et les Pyrénées-Orientales.

Les tickets déterminant l'ordre de passage seront distribués de 8h30 à 9h15 (Gard) et de 13h 30 à 14h15 (Aude, Lozère, Pyrénées-Orientales).

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr